



ᓄᓇᓗᑦ ᐱᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

L'Assemblée législative invite le public à transmettre des observations écrites au sujet du rapport du directeur général des élections du Nunavut

IQALUIT, Nunavut (le 20 janvier 2010) – Le président de l'Assemblée législative, James Arreak, invite les Nunavummiut qui le souhaitent à transmettre des observations écrites au Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative concernant le plus récent rapport annuel du directeur général des élections du Nunavut.

Le rapport contient plusieurs recommandations au sujet de modifications qui pourraient être apportées à la *Loi électorale du Nunavut*. Il est possible de consulter le rapport du directeur général des élections du Nunavut sur le site Web d'Élections Nunavut : www.elections.nu.ca.

« J'invite les Nunavummiut à faire connaître leur point de vue au sujet de l'administration des élections tenues dans notre territoire, » a déclaré le président Arreak. « Les députés de l'Assemblée législative souhaitent recevoir des suggestions et des recommandations constructives concernant cette importante législation. »

Les commentaires écrits seront acceptés jusqu'au 31 mars 2010. Ils doivent être transmis au Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut ou par courriel à l'adresse suivante : Submissions@assembly.nu.ca.

« Le Bureau de l'Assemblée législative recevra avec plaisir les demandes de Nunavummiut qui souhaitent présenter leurs recommandations en personne. Les audiences du Bureau auront lieu avant la tenue de la session d'automne de l'Assemblée au cours de laquelle le rapport du directeur général des élections devrait être transmis au Comité plénier où il fera l'objet d'une étude détaillée par les députés, » a indiqué le président Arreak.

-30-

Pour de plus amples renseignements :
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative
Tél. : (867) 975-5000